

ALLO ? ESCROCS AU BOUT DU FIL !

SITUATION

Un vendeur vous a fait une superbe offre commerciale par téléphone. Mais après coup, vous ne savez pas vraiment quelle est la société qui vous a appelé, ni même les conditions exactes de l'offre. Et l'e-mail de confirmation qu'on vous a envoyé n'est pas plus clair sur ces points...



RISQUE

Ce genre d'opération qui promet de grosses réductions pour des hôtels ou des voyages, des échantillons de produits de beauté ou qui vous invite à tester à coût réduit voire gratuitement, les produits vendus, se révèle souvent trop belle pour être vraie. Méfiance !

Même si vous avez contesté l'offre, les escrocs n'hésiteront pas à vous envoyer une facture, souvent supérieure au prix annoncé, ou à vous faire menacer par un bureau d'encaissement. Même en payant, vous risquez de ne jamais recevoir ce qu'on vous a vendu !



CONSEIL



Un vendeur par téléphone doit dès le début de son appel se faire connaître. Consultez la liste des sociétés de télémarketing douteuses sur www.escrocsauboutdufil.be.

Il doit aussi mentionner clairement toutes les caractéristiques de son offre, vous la confirmer par écrit ou par e-mail (vérifiez toujours votre boîte spam !) et vous indiquer que vous avez un droit de rétractation de 14 jours à dater de la réception du produit vendu.

Ne vous laissez pas intimider par un bureau d'encaissement ! Contestez, le cas échéant, la validité du contrat par e-mail ou par courrier recommandé.

Et pour ne plus recevoir d'appels de télémarketing, inscrivez-vous sur la liste « Ne m'appellez plus ».

TOMBÉ DANS LE PIÈGE ?

Signalez la fraude sur : pointdecontact.belgique.be (option « Vente par téléphone » ou « Agence de recouvrement »).

Si le vendeur est basé dans un autre pays de l'Union européenne, contactez le **Centre européen des Consommateurs**.

